

RPE M18
COUPE DE NORMANDIE BEACH
SAISON 2024-2025

Art 1 - GÉNÉRALITÉS

Nom de l'épreuve	Coupe de Normandie Beach	
Catégorie	M18 M15 simple surclassement	
Genre	MASCULIN ou FÉMININ	
Forme de jeu	2X2	

Art 2 - PARTICIPATION DES ÉQUIPES D'UN MÊME GSA

Nombre maximum d'équipes engagées dans l'épreuve	4
Compétition nécessitant un droit sportif	20 euros par équipe
Date limite d'inscription	15 mai 2025

Art 3 - LICENCES DES JOUEURS (EUSES) ET DES MANAGERS

Types de licence autorisée pour les joueurs (euses)	Licence BEACH VOLLEY 2024/2025
Licence mutation autorisée pour les joueurs (euses)	OUI
Catégories autorisées pour les joueurs (euses)	
M18	Licence BEACH VOLLEY 2024/2025
M15 simple surclassement	Licence BEACH VOLLEY 2024/2025
Types de licence autorisée pour les managers	Tout type
Types de licence mutation autorisée pour les managers	Tout type
Si aucune licence	Interdit

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES ÉQUIPES

Le collectif doit être composé de joueurs (euses) d'un même GSA	
Nombre obligatoire de joueurs (euses)	2
Nombre de remplaçants	0
La paire doit être la même pour toute la compétition (Qualif + Phase finale) - sauf maladie ou blessure sur accord de la commission. Les joueurs(euses) composant une équipe doivent être licencié dans le même club.	

Art 5 - CALENDRIER

Tour de Compétition	Qualification	Finale*
Jour officiel de compétition	Samedi 7 juin 2025	Samedi 5 juillet 2025
Jour officiel de compétition	Deauville	Le Havre
Plage horaire officielle de la compétition	De 10h00 à 19h00	
Horaire officiel d'émargement	09h15	
Horaire officiel d'implantation (Début du premier match)	10h00	
Nombre d'équipes participantes	8 minimum 24 maximum	6 ou 8 par genre

* En cas de désistement d'une équipe qualifiée, la ligue pourra demander à un club suivant le classement de la phase qualificative de participer à la phase finale. Si aucune des équipes (à partir de la 13^{ème} place) ne souhaite participer à la phase finale alors la ligue accordera une WILD CARD à une équipe du GSA organisateur. Le nombre d'équipes retenues peut-être ajustée en fonction du nombre de terrains disponibles sur le lieu de la phase finale.

Art 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES pour une implantation

Le samedi et le dimanche :

- ✓ 09h15-9h30 : émargement – présentation obligatoire des licences
- ✓ 9h40-9h50 : réunion technique – présence d'un arbitre officiel beach pour la phase finale
- ✓ 10h00 : Match
- ✓ À suivre +10 mn, match

Art 7 - FORMULE SPORTIVE**ORGANISATION DE LA SPORTIVE**

- QUALIFICATION : L'organisateur définira la sportive suivant le nombre d'équipes inscrites.

La formule sportive sera diffusée sur le site internet de la ligue 8 jours avant la date de la compétition.

- PHASE FINALE : Formule établie à 6 ou 8 équipes selon formule retenue (consultable sur la page beach du site internet de la ligue)

FORFAIT

Tout engagement oblige à se présenter au tournoi. La non-présentation ou présentation d'un collectif incomplet entraîne :

- Forfait général du collectif. Le droit d'entrée n'est pas remboursé.

FORMAT DES MATCHS

Tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants.

En fonction du nombre d'équipes présentes, cette règle pourra être aménagée par le Directeur du tournoi.

Objectif : Obtenir un classement complet de toutes les équipes inscrites et présentes

CLASSEMENT

Le classement s'effectue de la façon suivante :

- Nombre de victoires
- Si égalité du nombre de victoires : nombre de points
- Si égalité du nombre de points : coefficient sets
- Si égalité de coefficient sets : coefficient points
- Si égalité coefficient points : résultat de la confrontation directe entre les deux équipes ex aequo.

Ce principe de classement sera utilisé pour les classements de poule et le classement général

EN CAS DE BLESSURE

Si un joueur se blesse sans pouvoir reprendre sa place, le match en cours est déclaré perdu.

Pour la suite de la compétition, le collectif peut procéder de la façon suivante : prendre un joueur extérieur mais le match de la paire dont un des joueurs est blessé est considéré comme perdu.

Art 8 – BALLONS

Type de ballon autorisé	Wilson ou Mikasa
Collectif devant fournir les ballons	Le club support et/ou la Ligue de Normandie de Volley-Ball
Nombre de ballons minimum mis à disposition	2 par terrains
Ramasseurs de balle	Non
Nombre de ballons pour la rencontre	1

Art 9 – DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DE L'ÉPREUVE

La ligue désignera un de ses représentants comme Directeur du tournoi.

Aux horaires prévus, chaque membre du collectif d'un club doit émarger sur le document prévu à cet effet.

À l'issue de l'émargement se tient la réunion technique de la compétition sous la responsabilité du Directeur du tournoi.

Pendant la réunion technique, le Directeur de la compétition est présenté. Il est garant de la bonne gestion et administration de l'ensemble de la manifestation sportive dans le respect de l'application du présent règlement. À l'issue du tournoi, le Directeur valide le « Relevé de résultats du tournoi ».

NOMBRE DE TERRAINS POUR LA FINALE

- Pour le tournoi féminin : 1 terrain minimum.
 - Dimensions : 8m*16m / Hauteur du filet : 2m24
- Pour le tournoi masculin : 1 terrain minimum.
 - Dimensions : 8m*16m / Hauteur du filet : 2m35

TENUES

Dans la mesure du possible, chacun des membres du collectif devra porter un maillot identique, si possible avec le nom du club. Pendant les matchs, les deux joueurs de l'équipe devront porter une tenue identique et seront identifiés par :

- Cas 1 (idéal) : les numéros de 1 à 2 mentionnés sur le haut de la tenue.
- Cas 2 : les numéros doivent être distincts entre joueur de la même équipe et entre équipes si un club présente plusieurs équipes

RÈGLES DE JEU

Durant les matchs, les règles du jeu appliquées sont celles définies par le Règlement FIVB de Beach Volleyball sauf pour le managérat pour lequel sont appliquées les règles définies dans le présent règlement.

MANAGÉRAT DES ÉQUIPES

La présence d'un manager est acceptée dans l'aire de jeu pour tous les matchs.

Il est autorisé à donner des conseils aux participants uniquement au Temps mort et au changement de côté.

ARBITRAGE

Les rencontres sont arbitrées par une équipe ne jouant pas.

Dans le cadre de la formation, la CRA et l'organisateur pourront se servir du tournoi comme support. Cette formation devra être encadrée par un arbitre référent.

RÈGLEMENT FINANCIER

Un droit d'engagement par collectif est à régler auprès de la Ligue de Normandie de Volley-ball dès la validation de son engagement. Pour la saison 2024/2025 le montant de ce droit d'engagement est de 20 € par collectif.

RÉCOMPENSES

En qualification : les 12 premières équipes seront qualifiées pour la phase finale

En phase finale : Les 3 premières équipes par genre seront récompensées

ANNULATION DU TOURNOI

Uniquement prononcée par le Directeur en cas de météo de nature à mettre cause l'intégrité physique des participants.